

Liste des contrevenants condamnés en 2019

Règlement 2008-47 (Règlement de la Communauté métropolitaine de Montréal)

Nom du contrevenant	Infraction	Lieu de l'infraction	Date/Amende
3159671 CANADA INC. (H TURNER & FILS)	En ayant déversé, permis ou toléré le déversement dans un ouvrage d'assainissement relié à une station d'épuration avec procédé de traitement physico-chimique, d'eaux usées contenant un ou plusieurs contaminants identifiés au tableau de l'annexe 1, dans des concentrations ou quantités supérieures aux normes de la colonne A, à savoir : - Contaminant No 5 : Huiles et graisses minérales (substances extractibles à l'hexane) d'une concentration supérieure à 30 mg/L (milligrammes par litre)	789, avenue Avoca Dorval (QC) H9P 1G4	Infraction 2015-07-31 Jugement 2019-06-04 Sentence 30 000 \$
3159671 CANADA INC. (H TURNER & FILS)	En ayant déversé, permis ou toléré le déversement dans un ouvrage d'assainissement relié à une station d'épuration avec procédé de traitement physico-chimique, d'eaux usées contenant un ou plusieurs contaminants identifiés au tableau de l'annexe 1, dans des concentrations ou quantités supérieures aux normes de la colonne A, à savoir : - Contaminant No 51 : Éthylbenzène (CAS 100-41-4) d'une concentration supérieure à 400 µg/L (microgrammes par litre)	789, avenue Avoca Dorval (QC) H9P 1G4	Infraction 2015-07-31 Jugement 2019-06-04 Sentence 7 500 \$
3159671 CANADA INC. (H TURNER & FILS)	En ayant déversé, permis ou toléré le déversement dans un ouvrage d'assainissement relié à une station d'épuration avec procédé de traitement physico-chimique, d'eaux usées contenant un ou plusieurs contaminants identifiés au tableau de l'annexe 1, dans des concentrations ou quantités supérieures aux normes de la colonne A, à savoir : - Contaminant No 62 : Xylènes totaux d'une concentration supérieure à 700 µg/L (microgrammes par litre)	789, avenue Avoca Dorval (QC) H9P 1G4	Infraction 2015-07-31 Jugement 2019-06-04 Sentence 12 500 \$
3159671 CANADA INC. (H TURNER & FILS)	En ayant déversé, permis ou toléré le déversement dans un ouvrage d'assainissement relié à une station d'épuration avec procédé de traitement physico-chimique, d'eaux usées contenant un ou plusieurs contaminants identifiés au tableau de l'annexe 1, dans des concentrations ou quantités supérieures aux normes de la colonne A, à savoir : - Contaminant No 39 : Composés phénoliques totaux dosés par colorimétrie, d'une concentration supérieure à 1000 µg/L (microgrammes par litre)	789, avenue Avoca Dorval (QC) H9P 1G4	Infraction 2016-03-11 Jugement 2019-06-04 Sentence 25 000 \$

Nom du contrevenant	Infraction	Lieu de l'infraction	Date/Amende
3159671 CANADA INC. (H TURNER & FILS)	En ayant déversé, permis ou toléré le déversement dans un ouvrage d'assainissement relié à une station d'épuration avec procédé de traitement physico-chimique, d'eaux usées contenant un ou plusieurs contaminants identifiés au tableau de l'annexe 1, dans des concentrations ou quantités supérieures aux normes de la colonne A, à savoir : - Contaminant No 60 : Toluène (CAS 108-88-3) d'une concentration supérieure à 400 µg/L (microgrammes par litre)	789, avenue Avoca Dorval (QC) H9P 1G4	Infraction 2018-10-25 Jugement 2019-06-04 Sentence 25 000 \$
BARIL INTERNATIONAL LTÉE	En ayant déversé sans permis des eaux usées industrielles dans un ouvrage d'assainissement relié à un égout domestique ou unitaire.	6950, boul. Couture Montréal (QC) H1P 3A9	Infraction 2017-10-04 Jugement 2019-10-09 Sentence 10 000 \$
CIRCUITS CMR LTÉE	En ayant déversé, permis ou toléré le déversement dans un ouvrage d'assainissement relié à une station d'épuration avec procédé de traitement physico-chimique, d'eaux usées contenant un ou plusieurs contaminants identifiés au tableau de l'annexe 1, dans des concentrations ou quantités supérieures aux normes de la colonne A, à savoir : Contaminant No 20 : Cuivre extractible total d'une concentration supérieure à 3 mg/L (milligrammes par litre)	850, avenue Selkirk Pointe-Claire (QC) H9R 3S3	Infraction 2018-08-15 Jugement 2019-12-16 Sentence 20 000 \$
GILDAN APPAREL (CANADA) LP 310-451-971	En ayant déversé, permis ou toléré le déversement dans un ouvrage d'assainissement relié à une station d'épuration avec procédé de traitement physico-chimique, d'eaux usées contenant un ou plusieurs contaminants identifiés au tableau de l'annexe 1, dans des concentrations ou quantités supérieures aux normes de la colonne A, à savoir : - Contaminant No 5 : Huiles et graisses minérales (substances extractibles à l'hexane) d'une concentration supérieure à 30 mg/L (milligrammes par litre)	7471, avenue Léonard de Vinci Montréal (QC) H2A 2P3	Infraction 2015-12-03 Jugement 2019-05-30 Sentence 25 000 \$
LES ALIMENTS RAMICO INC.	En ayant déversé, permis ou toléré le déversement dans un ouvrage d'assainissement relié à une station d'épuration avec procédé de traitement physico-chimique, d'eaux usées contenant un ou plusieurs contaminants identifiés au tableau de l'annexe 1, dans des concentrations ou quantités supérieures aux normes de la colonne A, à savoir : - Contaminant No 8 : pH supérieur à 11,5 soit à l'extérieur de la plage permise de 6,0 à 11,5	8245, rue Du Creusot Montréal (QC) H1P 2A2	Infraction 2019-11-24 Jugement 2019-10-09 Sentence 15 000 \$

Nom du contrevenant	Infraction	Lieu de l'infraction	Date/Amende
PRODUITS CHIMIQUES BGR INC.	En ayant déversé, permis ou toléré le déversement dans un ouvrage d'assainissement relié à une station d'épuration avec procédé de traitement physico-chimique, d'eaux usées contenant un ou plusieurs contaminants identifiés au tableau de l'annexe 1, dans des concentrations ou quantités supérieures aux normes de la colonne A, à savoir : - Contaminant No 8 : pH supérieur à 11,5 soit à l'extérieur de la plage permise de 6,0 à 11,5	600, avenue Delmar Pointe-Claire (QC) H9R 4A8	Infraction 2018-08-27 Jugement 2019-12-19 Sentence 15 000 \$
TEKALIA AÉRONAUTIK (2010) INC.	En ayant déversé, permis ou toléré le déversement dans un ouvrage d'assainissement relié à une station d'épuration avec procédé de traitement physico-chimique, d'eaux usées contenant un ou plusieurs contaminants identifiés au tableau de l'annexe 1, dans des concentrations ou quantités supérieures aux normes de la colonne A, à savoir : - Contaminant No 18 : Chrome extractible total d'une concentration supérieure à 5 mg/L (milligrammes par litre)	3900, boul. du Tricentenaire Montréal (QC) H1B 5L6	Infraction 2016-06-28 Jugement 2019-11-12 Sentence 32 000 \$
TEKALIA AÉRONAUTIK (2010) INC	En ayant déversé, permis ou toléré le déversement dans un ouvrage d'assainissement relié à une station d'épuration avec procédé de traitement physico-chimique, d'eaux usées contenant un ou plusieurs contaminants identifiés au tableau de l'annexe 1, dans des concentrations ou quantités supérieures aux normes de la colonne A, à savoir : - Contaminant No 16 : Cadmium extractible total d'une concentration supérieure à 2 mg/L (milligrammes par litre)	3900, boul. du Tricentenaire Montréal (QC) H1B 5L6	Infraction 2017-04-25 Jugement 2019-11-12 Sentence 50 000 \$